



COMITÉ SYNDICAL DU 28 septembre 2021

PROCÈS VERBAL

Le vingt-huit septembre deux mille vingt et un, les élu.e.s du Comité syndical du Syndicat de l'Établissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqué.e.s par le Président le dix-sept septembre deux mille vingt et un, se sont réuni.e.s à 14h30.

Étaient présent.es

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Vincent BEDU
Sylvain BERRIOS
Philippe GOUJON
Patrice LECLERC
Valérie MONTANDON
Patrick OLLIER
Sylvain RAIFAUD

Au titre du Conseil de Paris :

David ALPHAND
Dan LERT

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Grégoire De la RONCIÈRE
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Jean-Pierre BARNAUD
Chantal DURAND

Au titre de la Région Grand-Est

Annie DUCHENE

Au titre de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole :

Jean-Michel VIART

Au titre de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

Jean-Yves MARIN

Au titre de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Étaient absent.es excusé.es :

Christophe NAJDOVSKI

François VAUGLIN

Célia BLAUDEL

Jean-Michel BLUTEAU

Mohamed CHIKOUCHE

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

Jean-Noël AQUA à Frédéric MOLOSSI

Colombe BROSEL à Sylvain RAIFAUD

Jérôme LORIAU à Valérie MONTANDON

Josiane FISCHER à Denis LARGHERO

Bélaïde BEDREDDINE à Frédéric MOLOSSI

Magalie THIBAUT à Jean-Michel VIART

Laurence COULON à Sylvain BERRIOS

Jean-Pierre ABEL à Jean-Michel VIART

Jean-Michel BLUTEAU à Patrick OLLIER

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 14h 30.

M. LARGHERO accepte de remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Frédéric MOLOSSI souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical consacré au renouvellement des instances de gouvernance de l'établissement.

M. MOLOSSI procède à l'appel et fait état des pouvoirs qui ont été donnés à des élu.e.s présent.e.s par des élu.e.s absent.e.s. et cède la parole à M. Patrick OLLIER.

Patrick OLLIER demande aux candidats de se désigner.

Frédéric MOLOSSI souligne qu'il a eu l'honneur et le plaisir de présider aux destinées de l'établissement pendant neuf ans et qu'il s'est passionné pour les sujets que le comité a eu à traiter, qu'il s'agisse du grand cycle de l'eau, de la prévention du risque inondation, du soutien d'étiage. Il se déclare convaincu que tout cela ne peut se gérer qu'à l'échelle de bassins versants, marque de fabrique de la politique française de l'eau depuis près de soixante ans, et que dans un cadre élargi, notamment aux territoires, sachant que mieux les populations seront protégées en amont de la zone dense francilienne, mieux cette même zone dense sera sécurisée. Il croit beaucoup à la solidarité amont/aval, comme il croit à l'absolue nécessité d'une solidarité entre le monde rural et le monde urbain. L'élargissement de la gouvernance a permis l'adhésion à l'EPTB de Troyes Champagne Métropole, de Saint-Dizier, de Meaux et, plus récemment, de la région Grand Est et de la Métropole du Grand Paris. M. MOLOSSI tient à souligner qu'il a eu durant toutes ces années que le seul souci de l'intérêt général. Fier de ce bilan, fier du travail de ses équipes, fier du travail des équipes du comité syndical qui l'ont accompagné, il avait posé sa candidature, estimant être légitime à le faire. Patrick OLLIER a également souhaité poser sa candidature et, dans un souci d'intérêt général, Frédéric MOLOSSI a donc décidé de retirer sa candidature à sa propre succession.

Sylvain BERRIOS souhaite, pour la Métropole du Grand Paris, présenter la candidature de Patrick OLLIER et tient à remercier Frédéric MOLOSSI pour le travail réalisé durant ces années, toujours dans un souci de rassemblement.

Chantal DURAND rappelle qu'elle a travaillé avec Frédéric MOLOSSI durant six ans, remarque qu'elle a beaucoup appris à ses côtés et reconnaît que l'intérêt général a toujours guidé son travail, ce dont elle le remercie.

Patrick OLLIER tient à souligner que Frédéric MOLOSSI et lui-même ont toujours travaillé en bonne entente. Lorsque la Métropole est entrée dans l'EPTB, ils ont ensemble conçu des équilibres qui ont été respectés et il a bien volontiers accepté de continuer avec Frédéric MOLOSSI à la présidence. Depuis, de nouvelles élections ont eu lieu, de nouveaux rapports de force se sont mis en place, et en tant que Président de la Métropole, il ne peut négliger ces nouveaux équilibres issus des différentes élections. C'est la raison pour laquelle il présente sa candidature. L'essentiel pour lui à travers l'EPTB, c'est de préserver les équilibres territoriaux entre la Métropole et l'amont, et de mettre en place, dans le cadre des statuts de l'EPTB, une politique à même de satisfaire l'ensemble des acteurs. Il souhaite poursuivre le travail avec les territoires de l'amont et souhaite qu'ils ne se demandent pas ce que la métropole va leur prendre, mais, au contraire, ce qu'elle peut leur apporter.

L'engagement de la Métropole envers l'EPTB est très fort puisqu'elle contribue à son budget à hauteur de 9 M€ par an, les territoires de l'amont apportant quant à eux une contribution de 375 k€. Le budget de l'EPTB permet de rayonner sur ces territoires. Patrick OLLIER explique être issu du monde rural et s'honore de cette origine ; il a été durant dix ans président de l'Association nationale des élus de la montagne, s'est battu pour les équilibres territoriaux, pour défendre l'agriculture de montagne, l'aménagement du territoire. À travers lui, la Métropole a bien conscience de la nécessité d'aller vers l'amont et d'aider ceux qui en ont besoin. Avec la Chambre régionale d'agriculture, par exemple, a été mis en place un contrat qui permet d'indemniser les agriculteurs dans le cadre des inondations, et ce, grâce à la Métropole. D'un commun accord, Frédéric MOLOSSI sera premier vice-président pour continuer à travailler avec Patrick Ollier sur les mêmes logiques.

Denis LARGHERO tient à rendre un hommage très appuyé au Président MOLOSSI. Pour avoir été élu dans cette instance quelque temps avant lui et pour avoir eu la chance de partager neuf années de travail à ses côtés, Denis LARGHERO estime que Frédéric MOLOSSI a piloté l'établissement dans un environnement institutionnel improbable, qui peut être qualifié d'ubuesque à certains égards, et l'a toujours fait dans l'intérêt de l'établissement, de sa pérennité et au regard du temps long des aménagements nécessaires aux sujets qui occupent l'EPTB, et surtout dans le souci d'un regard non partisan. Les présidents de l'EPTB qui se sont succédé, comme Pascal POPELIN, Henry WOLF, ont eu également ce souci et le Président MOLOSSI a été plus qu'à la hauteur de cet héritage. Il espère que la Métropole donnera à l'EPTB une dimension supplémentaire qui lui permettra de réaliser des projets tels que celui de la Bassée.

Patrick OLLIER confirme que la Métropole est totalement engagée dans le programme de la Bassée qui est l'un des objectifs essentiels de son engagement, de même que la réouverture de certaines rivières.

Jean-Michel VIART tient à rappeler le soutien apporté aux territoires grâce à un travail commun. Auparavant, l'EPTB était un gestionnaire de quatre lacs, aujourd'hui il est un acteur majeur de l'eau tant au niveau du bassin Seine-Normandie qu'au niveau national. Associer les territoires à ce développement est extrêmement important. Il évoque les différents PAPI qui ont été développés, à commencer par le PAPI francilien, puis ceux de Troyes, du Loing, de l'Yonne. Il salue également le dispositif *Episeine*. Les inondations sont un sujet important dont on ne parlait pas auparavant, mais dont aujourd'hui les territoires se sont emparés et qui donne lieu à beaucoup de travail. Les zones d'extension de crue existent depuis des années, mais certaines ont été totalement abandonnées et

doivent être remises en état, d'autres doivent être créées. Jean-Michel VIART remercie le Président MOLOSSI d'avoir, durant ces dix dernières années, réalisé cet important travail.

À noter également les aides allouées aux agriculteurs évoquées par M. OLLIER. La solidarité entre les territoires est essentielle, et l'EPTB est l'endroit idéal pour considérer ce qui peut être apporté à travers un travail commun. Il y a l'amont de Paris, mais on pourrait aller jusqu'au Havre car les problèmes qui pourraient survenir à Rouen par exemple, ne pourraient être considérés qu'à l'échelle de la totalité du Bassin de la Seine. Il est donc essentiel de développer la solidarité entre les territoires.

Sylvain RAIFAUD tient également à remercier Frédéric MOLOSSI et ceux qui l'ont accompagné, notamment Patrick AMORIS. Aujourd'hui, certaines évolutions sont à prendre en compte. L'élargissement de la gouvernance de l'EPTB à l'amont est extrêmement important. Pour ce qui est de La Bassée, par exemple, l'équilibre est à trouver entre la protection de la zone très dense d'un côté et, de l'autre, la protection des terres du secteur concerné. C'est la raison pour laquelle le travail engagé par Frédéric MOLOSSI doit être poursuivi ; il convient d'évaluer très précisément la réalisation du projet afin de gérer cet équilibre entre les intérêts des différents territoires représentés. L'aspect politique doit aussi être pris en compte, c'est-à-dire l'équilibre des rapports de force, qui vaut pour l'EPTB mais aussi pour d'autres syndicats.

Patrick OLLIER tient à rassurer Monsieur VIART en confirmant qu'en tant que Président de la Métropole, il a pris en compte la détresse des agriculteurs et a trouvé une solution avec la Chambre d'Agriculture, car il avait le pouvoir de le faire dans le périmètre géographique qu'il préside avec Sylvain BERRIOS et il a imposé à l'État une décision que ce dernier ne souhaitait pas.

L'eau qui arrive à Paris vient de l'amont. Nous devons partager l'eau et les conséquences du passage de l'eau, qu'elles soient positives ou négatives. Il ne s'agit pas d'établir un rapport de force budgétaire, mais la Métropole est prête à poursuivre les efforts engagés par Frédéric MOLOSSI. L'aménagement des lacs, par exemple, est un sujet passionnant qui lui tient à cœur. M. OLLIER rappelle que durant des années, il s'est occupé du Lac de Serre-Ponçon, un lac à niveaux variables, avec des tirages d'eau d'EDF. Il a fait voter une loi pour réguler les tirages et les adapter aux différents usages, dont le tourisme nautique et balnéaire. Cela lui a pris des années mais il y est arrivé.

Jean-Michel VIART souligne que ses propos ne visaient pas la Métropole du Grand Paris et ses actions ; il s'agissait juste de souligner la nécessité de dialoguer, de partager les actions et les projets.

DELIBERATION N° 2021-57/CS – ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Patrick OLLIER évoque le système de fonctionnement mis en place par Frédéric MOLOSSI et souligne qu'il s'inscrit dans cette logique. Il ajoute que le rapport entre les différents territoires s'inscrit dans une réflexion autour de l'aménagement du territoire. Cet aménagement doit passer par la mise en place et le fonctionnement d'instruments qui peuvent être par exemple des conventions stratégiques de coopération, des regroupements...À partir de ce qui a été mis en œuvre par M. MOLOSSI, il propose de regarder ce qui peut être amélioré, voire créé.

En tout état de cause, il tient à établir des relations de confiance dès le départ.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'élection de Monsieur Patrick Ollier comme Président de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Patrick OLLIER remercie les membres du Comité Syndical pour leur confiance.

DELIBERATION N° 2021-58/CS – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-59/CS – ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER considère que la gouvernance doit pouvoir être élargie et souhaiterait une réforme des statuts pour qu'au-delà des neuf vice-présidents statutaires, la gouvernance puisse être ouverte à quelques conseillers délégués qui assureraient une plus large représentation politique. Aujourd'hui, doivent être élus deux vice-présidents socialistes, un président Front de gauche, cinq LR et un UDI. Frédéric MOLOSSI s'est porté candidat au poste de premier vice-président.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. Monsieur MOLOSSI est élu 1^{er} Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs

DELIBERATION N° 2021-60/CS – ÉLECTION DU 2^E VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER propose un vice-président républicain et surtout métropolitain à travers la compétence GEMAPI de Sylvain BERRIOS.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. M. BERRIOS est élu 2^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs

DELIBERATION N° 2021-61/CS - ÉLECTION DU 3^E VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER propose pour le groupe UDI, Denis LARGHERO.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. Monsieur LARGHERO est élu 3^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs

DELIBERATION N° 2021-62/CS - ÉLECTION DU 4^E VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER propose pour le groupe de droite et du centre Jean-Michel VIART qui était déjà vice-président.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. Monsieur VIART est élu 4^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs

DELIBERATION N° 2021-63/CS - ÉLECTION DU 5^E VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER propose pour le groupe Front de gauche Belaïde BEDREDDINE.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. M. BEDREDDINE est élu 5^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs

DÉLIBÉRATION N° 2021-64/CS – ÉLECTION DU 6^E VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER propose pour le groupe LR Chantal DURAND.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. Mme DURAND est élue 6^e Vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs

DÉLIBÉRATION N° 2021-65/CS – ÉLECTION DU 7^E VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER propose pour le groupe socialiste François VAUGLIN. Celui-ci étant absent, il interroge néanmoins le groupe socialiste de la municipalité de Paris pour validation de cette candidature. Il propose en attendant, au Comité syndical de voter, quitte à revoter en fin de séance.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. M. VAUGLIN M. BERRIOS est élu 7^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs

DÉLIBÉRATION N° 2021-66/CS – ÉLECTION DU 8^E VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER propose pour le groupe LR, Régis SARAZIN, qui représente l'amont également.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. M. SARAZIN M. BERRIOS est élu 8^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs

DÉLIBÉRATION N° 2021-67/CS – ÉLECTION DU 9^E VICE-PRESIDENT

Patrick OLLIER propose pour la dernière vice-présidence du groupe LR Valérie MONTANDON.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité. Mme MONTANDON est élue 9^e Vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs

DÉLIBÉRATION N° 2021-68/CS – APPEL A CANDIDATURES POUR LA CAO

Frédéric MOLOSSI rappelle que la Commission d'Appels d'Offres avait été constituée après les élections municipales et l'arrivée dans la gouvernance de la Métropole du Grand Paris. Une place était jusqu'alors attribuée au Val-de-Marne en la personne de Daniel GUERIN, une autre au Conseil départemental des Hauts-de-Seine en la personne de Daniel COURTÈS, et une place de suppléant attribuée au Conseil départemental du Val de Marne en la personne de Didier GUILLAUME. Or ces trois personnes ne siègent plus au Comité syndical de Seine Grands Lacs. Il convient donc de les remplacer sur la liste qui va être proposée au vote. M. MOLOSSI rappelle qu'être membre de la CAO demande de la disponibilité. Il souligne qu'il est urgent de la constituer car un certain nombre de marchés doivent être impérativement attribués d'ici mi-octobre pour pouvoir tenir les délais de réalisation du projet de La Bassée.

Patrick OLLIER précise que la CAO doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2021-69/CS – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Patrick OLLIER insiste sur la disponibilité que nécessitent les travaux de la CAO. Sont candidats David ALPHAND, Chantal DURAND et François VAUGLIN. Par ailleurs, Patrick OLLIER propose que M. MOLOSSI le remplace comme Président de la CAO, ce qui est autorisé par les textes et via une délégation de signature. Il reste à remplacer Daniel GUERIN et Daniel COURTÈS. Vincent BEDU propose sa candidature. La CAO serait donc composée de Frédéric MOLOSSI en tant que Président, Vincent BEDU, Josiane FISCHER, Chantal DURAND, François VAUGLIN et David ALPHAND en tant que membres titulaires.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

Frédéric MOLOSSI précise qu'il n'y a que trois à quatre CAO par an. Sont candidats comme suppléants, Denis LARGHERO, Sylvain RAIFAUD, Jean-Michel VIART, Jean-Pierre BARNAUD et Régis SARAZIN .

Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

Patrick OLLIER annonce que le groupe socialiste de la municipalité de Paris propose Célia BLAUDEL comme 7^e Vice-présidente. Il propose donc d'annuler l'élection de François VAUGLIN en tant que 7^e vice-président.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

Patrick OLLIER propose Célia BLAUDEL en tant que 7^e vice-présidente.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

Patrick OLLIER clôt la séance et remercie les membres du Comité syndical de leur participation.

La séance est close à 15h30

Le Secrétaire de séance,

Denis LARGHERO



